

Lotbinière, à lui donner la même latitude, mais je ne voudrais pas qu'il poursuive sa question plus loin, si l'honorable ministre veut répondre.

M. Fortin: Monsieur le président, je fais le même rappel au Règlement. Je vous remercie, monsieur le président, mais si je pose ma question à ce moment-ci, c'est dans le but de démontrer que nous sommes en train de donner la permission au ministre des Finances d'emprunter 2 milliards 500 millions de dollars alors que cette procédure est complètement ridicule. Et je pense que lorsque nous discuterons de la révision de la procédure, ce système d'adoption sera supprimé.

● (2220)

M. le président: A l'ordre. Je dois faire remarquer à l'honorable député que ce n'est pas seulement la procédure de la Chambre ou du comité qui nous force à agir avec autant de diligence, mais bien un ordre de la Chambre qui a été approuvé par tous les députés et auquel l'honorable député a été partie, pour décider que ce soir, à cette heure-ci, nous devons adopter tous les crédits nécessaires, tous les amendements et la motion principale.

M. Lambert (Bellechasse): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. le président: Est-ce que l'honorable député invoque le Règlement?

M. Lambert (Bellechasse): Oui, monsieur le président, j'invoque le Règlement. Vous me pardonnerez, monsieur le président, si je ne suis pas très familier avec la procédure, car je me spécialise surtout dans la production, et non pas dans les dépenses. Je voudrais donc demander une explication que je crois justifiée.

A l'article 5, il est dit ceci: 2 milliards 500 millions de dollars qui pourront être requis pour des travaux publics—je suis d'accord—et à d'autres fins générales.

Je voudrais, monsieur le président, demander au ministre des Finances des éclaircissements sur les autres fins générales. Monsieur le président, j'ai invoqué le Règlement, qui est sérieux, et j'aimerais bien avoir la parole. S'il y a 50 présidents à la Chambre, ça ne marchera pas.

M. le président: A l'ordre. J'inviterais l'honorable député à reprendre son siège. Je veux simplement le référer à la décision de la Chambre qui a été prise vendredi

Travaux de la Chambre

dernier, et qui oblige le comité, à ce stade-ci, à adopter le bill article par article, sans débat. Alors l'honorable député a le privilège de voter contre l'article 5 s'il n'est pas satisfait du contenu de cet article. Il n'a pas le choix de le faire autrement que par son vote. Alors, je dois à ce moment-ci éviter d'autres débats, et à moins que les honorables députés aient un rappel au Règlement, un point de procédure, je dois mettre aux voix l'article 5.

[Traduction]

(L'article 5 est adopté par 180 voix contre 5.)

(L'article 6 est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. Sharp (au nom de M. Chrétien) propose: Que le bill soit agréé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Une voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Sharp (au nom de M. Chrétien) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je pense que le leader du gouvernement n'était pas certain, il y a quelques jours, des travaux prévus pour demain. Peut-être pourrait-il nous dire ce soir ce que nous ferons demain.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de mettre en discussion deux bills inscrits au nom du ministre des Finances, le bill C-40 et le bill C-39, dans cet ordre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est plus de 10 heures, conformément au Règlement, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 31, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)